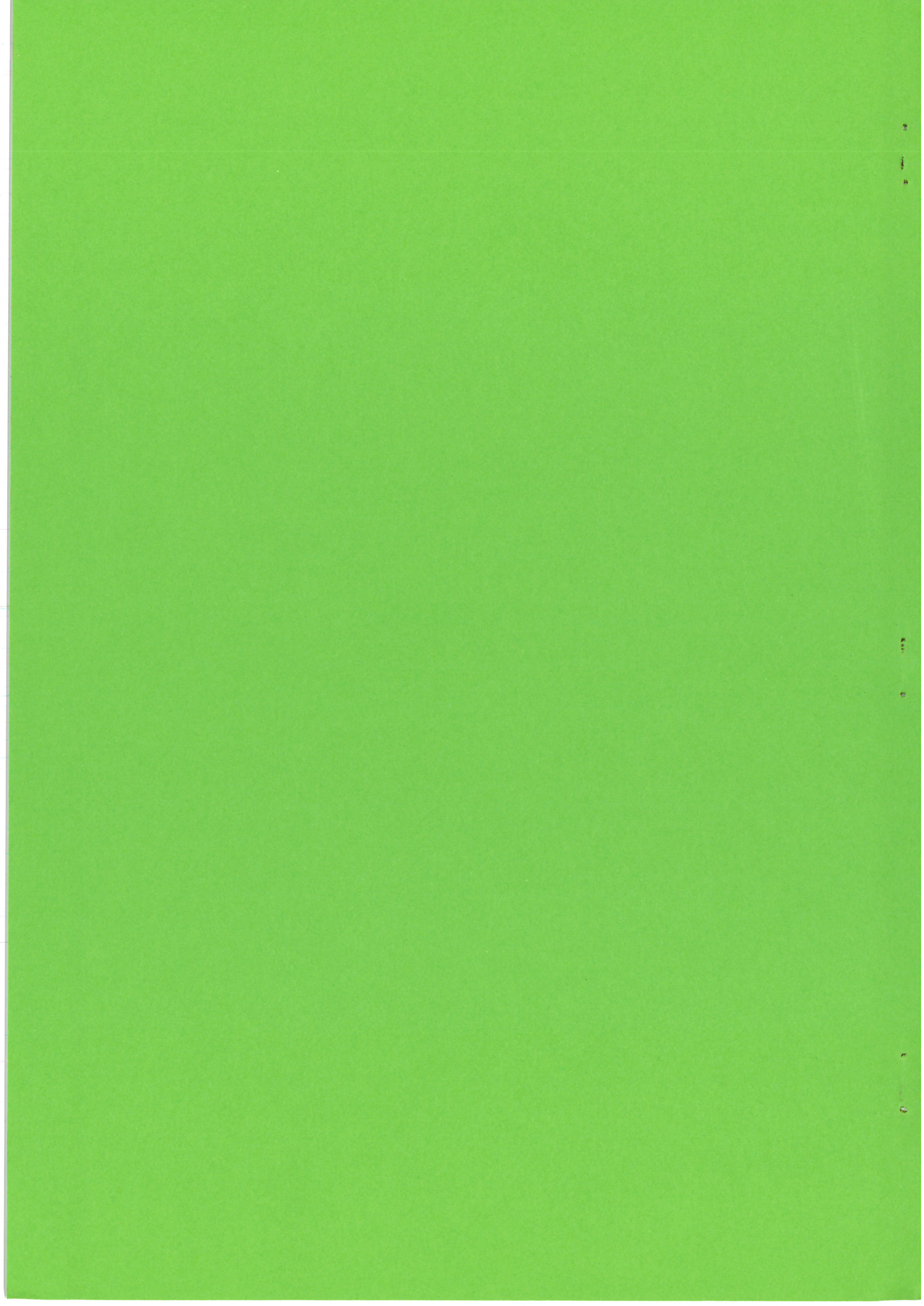


BUSSAC info



N° 71

PREMIER TRIMESTRE 1999



SOMMAIRE

BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION**

N° 71

PREMIER TRIMESTRE 1999

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 5 février 1999

6 Conseil municipal du 2 mars 1999

8 C.C.A.S.

Informations locales

10 Etat civil – Association Mélody

11 Chasse

12 Photos - travaux

15 Bibliothèque

16 Nouvelles de l'école

17 Spectacle folklorique – Bref et vrac

18 Photos travaux

Foyer rural

20 Du bon et du moins bon

21 La boule bussacaise

22 Remise en forme – Gym. Volontaire

23 Football

24 Jumelage

En couverture : Sous-bois de printemps.

**Amis bussacais, passez vos commandes de chocolats, dragées par téléphone. Livraison gratuite chaque jour sur Bussac.*

JEFF de BRUGES

ORIGINE CHOCOLAT



MICHELINE MONGNE
COMMERÇANTE INDÉPENDANTE

8 RUE D'ANGOULÊME - 16100 COGNAC
TÉL. FAX 05 45 36 52 82

Cours d'Anglais à Bussac

Quelque soit le niveau,
120F/h à répartir sur le nombre de
personnes présentes.

Contactez **Lionel LACOMBE**
au 05 46 93 39 04.

**Jeune fille de 17ans serait
disponible pour garder vos enfants
les week-ends et durant les grandes
vacances.**

**Si intéressé, téléphoner
au 05 46 93 25 98**

Poubelles

**Le ramassage du
mercredi 14 juillet est
avancé au mardi 13**

Maison à louer

- 16 chemin des Grands Champs, pavillon F4 neuf
100m2, terrasse, jardin clos 1000m2, garage.
- Disponible au 1^{er} juin 1999.
- 3700F cc, 2 mois de caution.

Pour visites et renseignements complémentaires :

- 05 46 94 61 90 (domicile)
- 05 46 92 10 54 (Pascal Godeau) HB
- 05 46 93 71 05 (Catherine Fougerit) HB

ALIMENTATION GENERALE,

EPICERIE

Christian MENAUD

Tabac
Journaux
Pains
Viennoiserie
Poissons
Viande
Crèmerie



Nouveau : rayon bricolage et rayon parapharmacie.

Ouvert tous les jours 8h30-12h30 et 16h-19h30
Mercredi, dimanche et jours fériés 9h30-12h30
Tel : 05 46 93 55 25

Brocante : dimanche 6 juin

**Ronde de Saintonge (course
automobile) : 24 et 25 juillet**
Randonnées d'orientation pédestres
et VTT « FRONTERA » :
dimanche 9 mai

Jacques MENUET

*Plâtrerie, carrelage, plaques de plâtre,
Escalier sur voûte sarrasine
Cheminée*

1 chemin des Motillons
17100 Bussac/Charente
Tél. 05 46 93 46 75

ARTISANS, COMMERCANTS, PARTICULIERS,

Si vous habitez sur la commune, cette page vous est offerte gratuitement pour vos annonces.

Bussac Info, journal communal trimestriel, paraît dans la 1^{ère} quinzaine de janvier, avril, juillet, octobre.

Prière de fournir l'information souhaitée à la mairie, en temps voulu.

Editorial

Le prochain Bussac-info présentera le budget primitif 99.

Dès à présent, à partir du travail des commissions et de leur assemblée générale, s'exprime le double souci de l'équipe municipale :

- poursuivre l'adaptation des services et des équipements aux besoins des prochaines décennies,
- maîtriser l'évolution de la fiscalité.

Les matériels d'entretien des espaces verts (dont la surface s'accroît) seront renouvelés ou complétés. Un camion benne et une voiture de service viendront enrichir l'équipement communal.

Mais l'effort le plus important portera sur la restructuration et l'extension du groupe scolaire ainsi que sur la prolongation de la piste (cyclable et piétonnière) vers la Grand Porte. Dans le même temps la réalisation de la troisième tranche du lotissement sera engagée.

L'importance de ces projets justifiera qu'une présentation particulière leur soit prochainement accordée.

On pourrait, à juste titre, s'inquiéter de l'incidence du coût de ces réalisations (près de cinq millions de francs !) sur la fiscalité locale.

En fait le bon état de nos finances ainsi que les concours extérieurs (département, état) permettront dans le même temps de diminuer sensiblement les taux des principales taxes prenant ainsi en compte le transfert de certaines charges (personnel de l'école hors restauration) vers la communauté de communes de notre Pays santou.

Nous préparons avec détermination notre entrée dans le 21^{ème} siècle !

Guy Chapuis

Conseil municipal du 5 février 1999

ORDRE DU JOUR :

- 1- Voirie
- 2- Construction d'un crématorium
- 3- Indemnisation de sinistre
- 4- Demande de subvention au titre de la DGE pour l'équipement informatique de l'école
- 5- Questions diverses

1- Voirie.

1) Travaux réalisés par les Brigades Vertes
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que ce groupe d'insertion appelé Brigades Vertes dépend du Conseil général et propose des interventions légères de taille et défrichage, à des conditions financières avantageuses.

Il propose au Conseil municipal de leur confier à nouveau des travaux d'élagage et débroussaillage pour un montant de 4 752,00 Fr.

2) Véhicules "Tout Terrain", proposition d'arrêté :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la circulation de véhicules "tout terrain" sur certains chemins de la Commune cause de sérieuses dégradations. Après avoir pris contact avec monsieur le Maire de Fontcouverte, il a été décidé de prendre un arrêté conjoint pour interdire la circulation de ces véhicules à compter du 5 février 1999. La signalisation adéquate sera mise en place dès que possible.

3) Challenge Barn's :

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande reçue de la Fédération Départementale de Courses d'Orientation pour l'organisation d'une randonnée pédestre et VTT le 9 mai 1999, avec départ sur notre Commune. L'importance de cette manifestation oblige à trouver une aire de stationnement assez vaste pour permettre de recevoir tous les véhicules des participants. Il a proposé de contacter deux propriétaires dont

les terrains jouxtent le parking des Chaumes. Ils ont répondu favorablement. Il fait savoir qu'il accepte la mise à disposition de la salle municipale à titre gracieux. En retour le Foyer rural assurera la "restauration" de cette manifestation. Le Conseil municipal accepte d'accueillir cette manifestation dans les conditions ci-dessus exposées.

4) Modification du P.O.S :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le P.O.S de la Commune a commencé à être élaboré à partir de 1974 avait été approuvé en 1978. Il a subi une modification partielle en 1988 . Depuis cette date, des demandes de modification ont été reçues en Mairie.

Une commission composée de Mme Gaillard, Ms Couteau, Guicheteau, Daniaud, Schaeffer, Marchais et Dourthe étudiera les demandes reçues jusqu'au 5 février 1999.

Sur proposition du Maire et de la Commission communale chargée de l'urbanisme, le Conseil municipal :

- demande la modification du Plan d'Occupation des Sols,
- décide de confier les études concernant cette modification à la Communauté de Communes du Pays Santon,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

5) Déplacement d'un chemin rural au lieu-dit "Bois du transformateur" aux Deaux, signature de l'acte administratif :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le déroulement de l'enquête publique qui, en 1997, avait permis le déplacement du chemin

Informations municipales

rural au lieu-dit "Bois du Transformateur". Il convient donc de faire établir l'acte qui permettra la modification sur le plan cadastral. Le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

6) Déplacement d'un chemin rural au lieu-dit La Clonerie, signature de l'acte administratif :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le déroulement de l'enquête publique qui, en 1997, avait permis le déplacement du Chemin rural au lieu-dit "La Clonerie". Il convient donc de faire établir l'acte qui permettra la modification sur le plan cadastral. Le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

7) Elargissement d'un chemin rural au lieu-dit "Les Deaux", signature de l'acte administratif:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour permettre l'élargissement d'un chemin rural sis aux Deaux, les propriétaires riverains ont accepté de céder, à titre gracieux, une bande de terrain leur appartenant. Afin de faire apparaître cette modification sur le cadastre, il convient de faire établir un acte administratif.

2- Construction d'un crématorium.

Lors de la réunion du 9 décembre 1998, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon a décidé de modifier les statuts de celle-ci pour élargir le domaine des compétences.

Le projet de cette modification des statuts porte sur l'article 7§C-8è :

"Gestion du service extérieur des pompes funèbres et construction et exploitation d'un crématorium".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

3- Indemnisation de sinistre :

Le Maire rappelle le sinistre survenu devant le groupe scolaire (automobiliste qui a endommagé un candélabre et un arbre). La

compagnie d'assurance a fait procéder à une expertise et propose une somme de 10 558,00 Fr. pour indemniser ce sinistre.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

4- Demande de subvention au titre de la DGE pour du matériel informatique à l'école :

En accord avec les enseignants, le Conseil municipal décide de prévoir l'acquisition d'une seconde configuration informatique pour permettre aux élèves d'être moins nombreux sur chaque site, et de pouvoir se mettre en réseau avec Internet.

Le Conseil municipal, constatant que cette acquisition est nécessaire, sollicite une participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

5- Questions Diverses :

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de Monsieur Dagréou, relatif à l'arrêté d'alignement qui lui a été délivré, ainsi que de la réponse qui lui a été adressée.

MOTION

Le Conseil municipal donne son accord sur le texte suivant :

"Le Conseil municipal de BUSSAC SUR CHARENTE réuni le 5 février 1999 :

note avec satisfaction la décision rendue par le Tribunal de Grande Instance en faveur de l'entreprise Hugonet Saint Vaize ;

juge inacceptables les décisions prises par des chefs d'entreprises locales de transférer leurs productions sur d'autres sites, provoquant ainsi la suppression de plusieurs centaines d'emplois dans notre département ;

souligne que ces décisions prises unilatéralement interviennent dans un contexte départemental déjà difficile ;

exige un moratoire sur les licenciements permettant de rechercher, avec tous les intéressés, les moyens de préserver l'emploi et la production sur les sites concernés ;

Informations municipales

demande à tous les organismes payeurs et à toutes les collectivités ayant versé des aides financées par les fonds publics de faire l'inventaire de ces aides et de les rendre publiques ;

dénonce la facilité avec laquelle des sociétés, par leurs choix financiers strictement basés

sur le profit, provoquent des dégâts économiques et sociaux qui restent à la charge de l'Etat et surtout des collectivités locales ;

et assure tous les personnels de ces entreprises de son soutien et de sa solidarité."

Conseil municipal du 2 mars 1999

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Construction de chemins au lieu-dit "Les Deaux"*
- 2- *Augmentation du taux de la Taxe Locale d'Equipement*
- 3- *Acquisition de véhicules de service*
- 4- *Restauration scolaire*
- 5- *Recensement de la population*
- 6- *Règlement des honoraires du géomètre pour le bornage d'un chemin au lieu-dit "Les Daux"*
- 7- *Lotissement "Les Grands Champs", convention avec la Communauté de Communes du Pays Santon*
- 8- *Questions Diverses*

1- Construction de chemins au lieu-dit "Les Daux".

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour desservir de nouvelles constructions, il est prévu d'assurer la construction de deux chemins dans le village des Daux. Le premier s'appellera le chemin des Quartiers, le second, Impasse de la Petite Fosse.

Le Conseil retient la proposition de l'entreprise Colinet pour un montant de 63 990,30 Fr. Le revêtement du chemin des Roderies s'élèvera à 20 525,00 Fr.

2- Augmentation du taux de la Taxe Locale d'Equipement.

En raison de l'accroissement des charges (voirie, équipements divers) lié au développement de la construction, le Conseil municipal décide de fixer à 2% le taux de la Taxe Locale d'Equipement.

3- Acquisition de véhicules de service.

Afin de répondre aux besoins croissants du service, le Conseil municipal décide l'acquisition d'un véhicule (R5 diesel de société) au prix de 21 066,00 Fr. ainsi qu'un camion benne pour 75 000,00 Fr. Le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires à ces acquisitions. Ils seront repris au B.P. 99, opération C/2182-136.

4- Restauration scolaire, produit irrécouvrable.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que monsieur le Receveur lui a fait savoir que deux factures de restauration scolaire pour un montant de 308,00 Fr. n'ont pas été réglées. Le mandataire de la liquidation judiciaire de l'entreprise paternelle a fait savoir qu'aucun règlement, même partiel, ne pourrait être fait auprès de la trésorerie pour la créance citée. Le Conseil prend acte du principe d'irrécouvrabilité de cette dette.

Informations municipales

5- Recensement de la population, indemnité allouée aux agents recenseurs.

Il est décidé d'allouer aux agents recenseurs l'indemnité au taux maximum, à savoir :

- 5,40 Fr. par bulletin individuel
- 2,70 Fr. par feuille de logement
- 2,70 Fr. par dossier d'immeuble collectif
- 2,70 Fr. par bulletin étudiant
- 27,00 Fr. par bordereau de district
- 106,00 Fr. pour chaque séance de formation

6- Règlement de la note d'honoraire du géomètre pour le bornage d'un chemin au lieu-dit "Les Deaux"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le récent bornage d'un chemin au village des Deaux. Afin de permettre le règlement de la note d'honoraires, il est décidé d'ouvrir les crédits qui seront repris au budget primitif 1999, opération 2315/132, pour un montant de 2 518,61 Fr.

7- Lotissement "Les Grands Champs", convention avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

L'Assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire rappelle que la Commune souhaite réaliser le lotissement "Les Grands Champs" (dernière tranche).

A cet effet, la Communauté de Communes du Pays Santon qui dispose de la compétence requise pourrait intervenir en qualité de maîtrise d'oeuvre.

Agissant dans le cadre des compétences facultatives qui lui ont été déléguées par ses communes membres, la Communauté de Communes du Pays Santon ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de la mission de maîtrise d'oeuvre confiée par la Commune de Bussac sur Charente.

Dans l'affirmative, la mission dévolue à la Communauté de Communes aura une durée qui débutera avec la signature de la convention de maîtrise d'oeuvre et s'achèvera à l'expiration du délai de garantie de parfait

achèvement pour les opérations de bâtiments et à l'issue des opérations de réception pour les opérations d'infrastructures, y compris la constitution du dossier des ouvrages exécutés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la maîtrise d'oeuvre de l'opération à la Communauté de Communes du Pays Santon,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'oeuvre à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Commune de Bussac sur Charente.

8- Questions diverses.

*** Rallye National de Saintonge :**

Il aura lieu le 24 juillet 1999. Accord de principe, une modification du parcours est souhaitée.

*** Saintonge Romane :**

Lors de la réunion du comité syndical de la Saintonge Romane dont notre Commune est membre, l'adhésion de la Saintonge Romane au "Syndicat Mixte pour l'Aménagement Culturel et Touristique de la Vallée du Coran" a été approuvée.

En effet, la création prochaine d'un centre de la préhistoire sur la Commune de Saint-Césaire sera un moteur de développement pour notre région. Le Conseil général offre aux territoires concernés de participer à ce grand projet du Département par la création d'un syndicat mixte.

Monsieur le Maire donne communication de la délibération de la Saintonge Romane et des statuts du Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte sera constitué entre le Conseil général de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes Vignobles et Vals Boisés du Pays Buriaud et le Syndicat du Pays de la Saintonge Romane. Il a pour objet :

- de mettre en oeuvre toute action de sauvegarde et de valorisation des milieux naturels et des paysages de la vallée du Coran,
- d'aménager et de gérer un centre culturel et touristique sur l'homme de Neandertal ainsi que des projets connexes, notamment des

Informations municipales

sentiers d'interprétation et de valorisation des fouilles,

- d'assurer l'information et la signalétique des sites,
- d'être l'élément moteur auprès des partenaires publics et privés, pour dynamiser l'ensemble du site.

Le Conseil municipal,

- considérant l'intérêt de renforcer la fréquentation touristique de la Saintonge Romane par la création de ce nouvel équipement touristique,

- considérant la nécessité pour le Syndicat du Pays de la Saintonge Romane de participer activement à cette réalisation,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat du Pays de la Saintonge Romane au "Syndicat Mixte pour l'Aménagement Culturel et Touristique de la Vallée du Coran" dans les conditions approuvées par le Comité Syndical de la

Saintonge Romane lors de sa réunion du 5 février 1999

* Groupe Scolaire, présentation de l'esquisse

Le Conseil municipal prend connaissance de l'esquisse réalisée par l'architecte. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé aux enseignants, en tant que principaux utilisateurs, de fournir les commentaires que pourrait susciter ce projet. Une prochaine réunion permettra l'examen de l'évaluation.

* Réception des Oronais : du 11 au 18 juillet

Pour la réception des amis suisses, le Conseil municipal participera pour moitié aux frais d'accueil d'un groupe folklorique le 14 juillet et assurera la prise en charge du repas du soir de la délégation d'Oron.

C.C.A.S.

SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Depuis 2 ans, le CCAS a décidé de répondre favorablement à la demande de parents d'élèves ou du collège pour une participation financière aux voyages scolaires, mais ceci sous certaines conditions, le rôle du CCAS étant d'aider seulement les familles à revenus limités.

Rappel des conditions à remplir :

- Etre résidant Bussacais
- Etre élève de collège (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})
- Déposer la demande par écrit avant la date du voyage
- Fournir le dernier avis d'imposition du ménage et une attestation du collège précisant le coût du voyage et le montant de la participation du foyer socio-éducatif.
- La subvention ne pourra être supérieure au 1/3 du prix du voyage
- Une seule subvention sera attribuée par élève durant le cycle
- La subvention sera virée par mandat administratif sur le compte du demandeur et non pas au collège
- Le montant de cette subvention sera déterminée en fonction du quotient familial selon les barèmes ci-dessous.

Quotient familial = $\frac{\text{revenu imposable (après abattements)}}{\text{Nombre de parts}}$

Informations municipales

Quotient familial mensuel	Subvention
- de 1450	500
1451 / 2100	400
2101 / 2600	300
2601 / 3050	200
3051 / 3600	100
+ de 3600	0

TRANSPORTS

Dans le dernier Bussac Info, nous vous informions qu'à titre expérimental un service de transport entre Bussac et Saintes avait été mis en place, chaque samedi après-midi. Ce service avait vu le jour après enquête auprès des Bussacais et réunion d'information (une quinzaine de personnes intéressées).

Après 3 mois d'essai, ce service n'ayant été utilisé que 2 fois, nous avons dénoncé la convention passée avec la société de transport avec effet au 1^{er} avril 99.

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

L'association AIDER 17 propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes dépendantes sur le secteur de Saintes nord (dont Bussac fait partie).

Cela s'adresse à toute personne âgée, handicapée ou en incapacité provisoire, quel que soit son régime d'assuré social . Renseignement en mairie et au 05 46 97 51 31.

- On peut commander selon ses besoins (une ou plusieurs fois par semaine).
- Les repas sont copieux, variés et équilibrés (repas froids prêts à être réchauffés).
- Cuisine traditionnelle, élaborée à partir de produits frais et par du personnel qualifié.
- Repas 7 jours sur 7, livrés du lundi au samedi sauf jours fériés (livrés la veille).

Prix individuel : 44,20f/repas (avec un seul repas, on peut fort bien se nourrir au déjeuner et au diner). Prix couple : 38,00f par repas pour deux repas.

Pour l'année 1998, 1005 repas de ce type ont été distribués sur la commune, à la satisfaction générale des convives.

La grippe qui a sévi en ce début d'année n'a pas épargné le personnel communal. Le fonctionnement de la restauration ainsi que l'entretien des locaux et l'assistance en classe maternelle s'en sont trouvé menacés.

Grâce au dévouement des personnels titulaires et contractuels valides, dont certains n'ont pas hésité à travailler en journée continue, ces services ont pu être assurés.

Je veux saluer ici leur conscience professionnelle ainsi que leur sens du service public.

Le Maire, Guy Chapuis

Informations locales

Etat civil



Naissances :

- Maïlys, Nicole, Francette née le 28 janvier, fille de M. et Mme Philippe NAVARRO, 20 chemin du Vieux Bourg.
- Laurine, Léa, Sophie née le 2 mars, fille de M. et Mme Jacky ARSIVAUD, 10 chemin de la Grand'Porte.
- Clément, Jean, Helder né le 11 mars, fils de M. et Mme Xavier RABOTTEAU, 16 chemin des Grands Champs.
- Anna née le 17 mars, fille de M. et Mme Jean-Luc MARCHAIS, 11 chemin de Port Berteau.

Monsieur et madame CASTILLON ont la joie de vous annoncer la naissance de leur petit fils Rémy au foyer de Laurence et Stéphane FOURNET, le 6 mars à Pontoise.

Décès :

- Jean-Pierre FORT, 36 allée de Rochefollet, décédé le 2 janvier.
- Lucien LEGRAND, 3 route de Beauchail, décédé le 5 février.
- Marcelle FRANCISCO, 28 chemin du Vieux Bourg, décédée le 3 mars.
- Henri BARITEAU, 2 impasse du Vieux Bourg, décédé le 4 mars.

Madame Ginette BARITEAU, ses enfants et petits enfants, très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de monsieur Henri BARITEAU, se sont trouvés dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous. Ils remercient donc toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

SERVICE NATIONAL

Jeunes filles et garçons nés en avril, mai et juin 1983, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dans les jours qui suivent immédiatement votre 16^{ème} anniversaire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nos agents recenseurs, Carole Esvertit pour le nord de la Commune et Catherine Faveau pour le sud terminent leur mission.

Une première estimation : Bussac = environ 1100 habitants en mars 1999.

Rappel du recensement de 1990 : 989 habitants.

ELECTIONS EUROPEENNES : LE SAMEDI 19 JUIN

Association Mélody

Le 20 et 21 mars a eu lieu à Poitiers le concours annuel du Centre d'Animation Musicale du Poitou-Charentes, réunissant près de 400 concurrents. Comme tous les ans, quelques jeunes Bussacais étaient présents, voici leurs résultats :

- En orgue

Catégorie débutant, **Alison BRUNETEAU** a obtenu un 1^{er} prix avec 214 points.

Catégorie supérieure 2, **Emmanuelle LABBE** a obtenu un 1^{er} prix diplôme d'honneur (229 points)

- En piano classique :

Catégorie préparatoire 2, **David MONGNE** a obtenu un 1^{er} prix diplôme d'honneur (222 points)

- En piano jazz :

Catégorie débutant, **David MONGNE** a également obtenu un 2^{ème} prix (201 points)

- En accordéon

Catégorie préparatoire 3, **Cindy MAULAVE** a obtenu un 1^{er} prix plaquette (204 points)

Catégorie moyen 2, **Loïc LABBE** a obtenu un 1^{er} prix coupe (213 points).

Félicitations à tous ces concurrents.

L'association MELODY vous invite le 19 juin à 19h30 à la salle municipale (entrée gratuite) pour son audition annuelle, tous ces jeunes seront très heureux de vous accueillir et de vous offrir leur musique.

Véronique Gaudin

Chasse

Fin février, nous étions tous réunis à l'occasion de notre banquet annuel qui fut un repas convivial, très apprécié et confirma que chasse et gastronomie font partie des plaisirs de la tradition.

Un merci à tous, à toute l'équipe du traiteur et aux animateurs de la musique qui ont tout mis en œuvre pour que cette soirée soit parfaite.

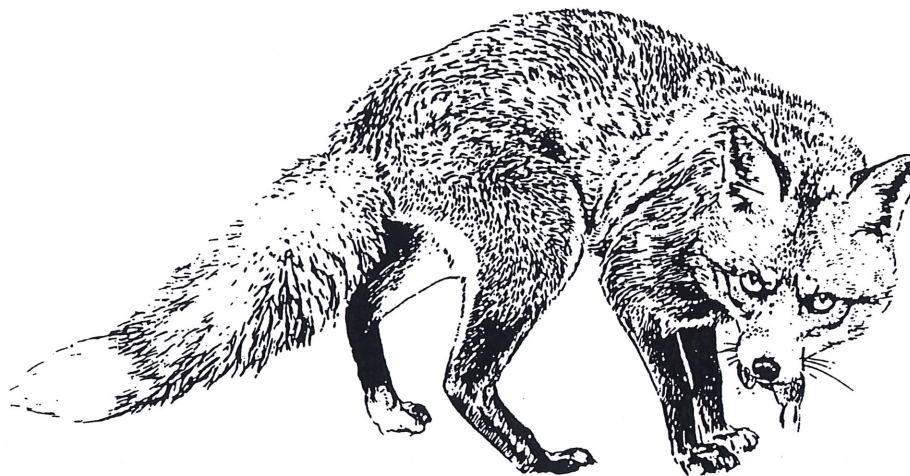
A propos du renard

Les conclusions d'un groupe d'experts européens réunis par l'entente interdépartementale de lutte contre la rage et le CNEVA de Nancy, reconnaissent que le renard a étendu son aire de répartition et colonisé des milieux nouveaux

(banlieues, polders, zones littorales...) dans plusieurs pays d'Europe.

Dans le contexte sanitaire, il a été démontré que le renard est le réservoir et le vecteur principal de la rage et de l'échinococcose alvéolaire (maladie parasitaire transmissible à l'homme). Les actions en ce domaine sont limitées à l'information du public et à la gestion d'un système d'épidémiologie-surveillance.

Dans le contexte cynégétique pour le chasseur, le renard est considéré soit comme un animal de chasse noble et à ce titre il devient comme tout autre gibier, donc chassable, soit comme prédateur qui représente un facteur intervenant sur la démographie des espèces proies, à prendre en compte pour le plan de gestion des gibiers, donc piégeable.



Informations locales

Nous considérons donc que nos moyens de régulation de la chasse actuelle sont suffisants pour maintenir l'espèce à un niveau acceptable et sans danger. Nous refusons le projet de mise en place par le CNEVA d'un programme de contraception en vue de réduire les populations de renards avec la pilule.

En finalité, il nous faut ramener à sa juste valeur l'estime de cette espèce qui mérite mieux que cette solution simpliste émise par une société dite moderne et cultivée qui consiste à transposer l'animal à l'être humain. C'est encore une atteinte à ce qui reste de vrai, à dame nature ; atteinte qui touche aussi nos coutumes, nos traditions et nos mœurs.

Qu'est-ce que l'échinococcose alvéolaire ? C'est une maladie parasitaire due au développement dans le foie, d'une larve du ténia. Chez les renards, les chiens en zones rurales ou autres carnivores, mais la maladie peut également croître chez l'humain.

Si le renard reste le premier vecteur de diffusion, le rôle du chien domestique a aussi été démontré et devient facteur de diffusion auprès de l'homme, à la faveur du léchage par le chien ou par contact avec le pelage où les œufs peuvent être déposés.

Méfiance pour la cueillette des fruits sauvages comme les mures, les fraises des bois et toute la végétation basse comme les pissenlits, la mâche, etc... qui peuvent être souillés. La seule solution étant d'éviter de consommer des aliments sauvages crus car seule une cuisson peut empêcher une éventuelle contamination puisqu'il n'existe pas de vaccin.

Chez l'homme, lorsque la maladie est diagnostiquée précocement, en plus du traitement, il faudra envisager la greffe du foie.

Le bureau de la chasse

Photos-travaux

ENTRETIEN

C'est la période de pointe. Couper, élaguer, tailler, arracher, tondre, herbicider, planter, desherber, nettoyer... il doit exister d'autres mots équivalents, tous sont d'actualité.

ACHATS

En raison du chapitre précédent, le tracteur tondeuse défaille. Il faudra sans doute le remplacer ou lui trouver un frère.

Le fourgon communal, ce qui ne surprendra pas ceux qui le connaissent, est carrément moribond. Une R5 diesel en bon état le remplace déjà pour certains services : transport de petit matériel, de plis, de personnel, courses diverses.

Un petit camion benne est en voie d'acquisition pour compléter ce que l'on va pompeusement dénommer « le parc automobile de la commune ». Heu, il y a aussi un tracteur avec une remorque et une ou deux brouettes.

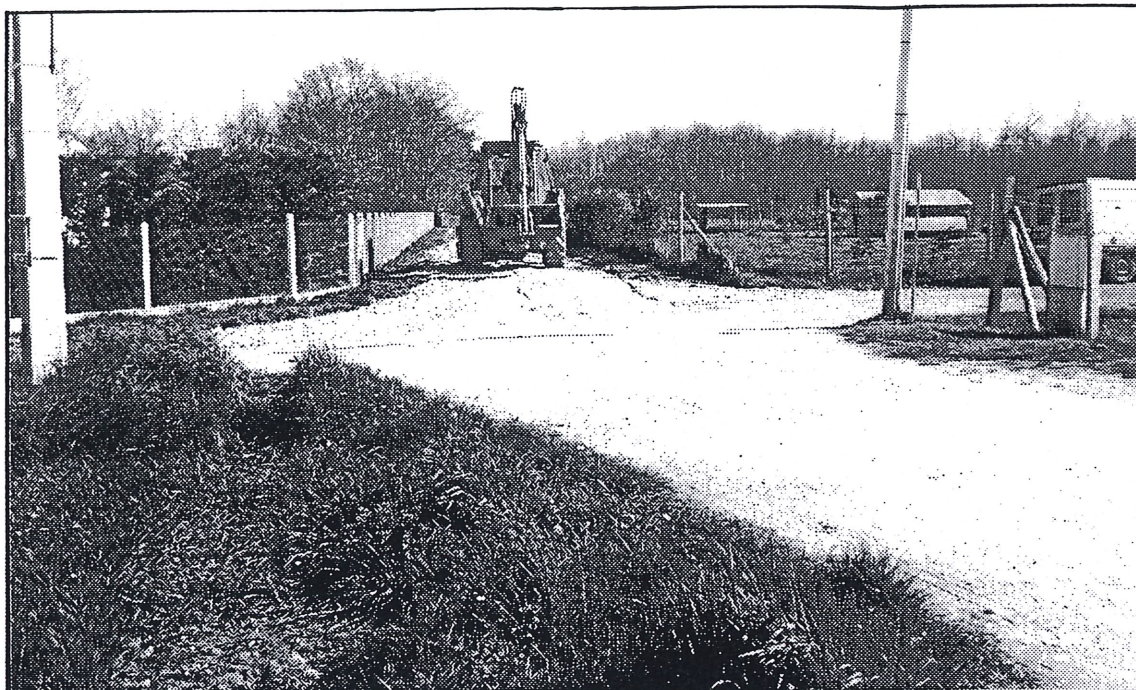
TRAVAUX DE VOIRIE

- Restauration d'un busage devant la station service : c'était tout bouché ou écrasé, il faut tout refaire en ménageant pour l'avenir, quelques regards indispensables à un entretien plus facile.



Informations locales

- Empierrement de deux chemins dans le village des Daux : *chemin des Quartiers* (en face du chemin des Roderies et *impasse de la Petite Fosse* (devant l'ancienne maison de M. Bouet)). Ces deux chemins (qui existaient surtout sur le cadastre), vont bientôt desservir des habitations. La mise en vente de nombreux terrains constructibles sur le hameau des Daux rencontre un grand succès. Maisons neuves ou rénovées au milieu des bois, y poussent comme des champignons.



Ci-dessus, photo prise du chemin des Roderies. En face, le chemin des Quartiers.

Ci-dessous, emplacement de la future impasse de la petite Fosse.



Informations locales

Nos chemins souffrent : ils n'ont point été conçus pour recevoir de nombreux véhicules, d'où des dégâts à réparer.

Carrefour entre le chemin des Judets et le chemin des Daux.



TERRAIN DE SKATE

Nos turbulents ados sont brutaux : le grillage qui entourait leur espace favori n'a pas résisté à leurs assauts. A refaire plus solidement coté voie ferrée et à supprimer coté foot.

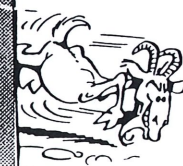
Rappel 1 : une carte de Foyer rural valide pour l'année est exigée pour tout utilisateur de cette zone à acrobaties savantes mais dangereuses.

Rappel 2 : prière d'utiliser les poubelles proches pour recevoir les reliquats des en-cas.

PISTE

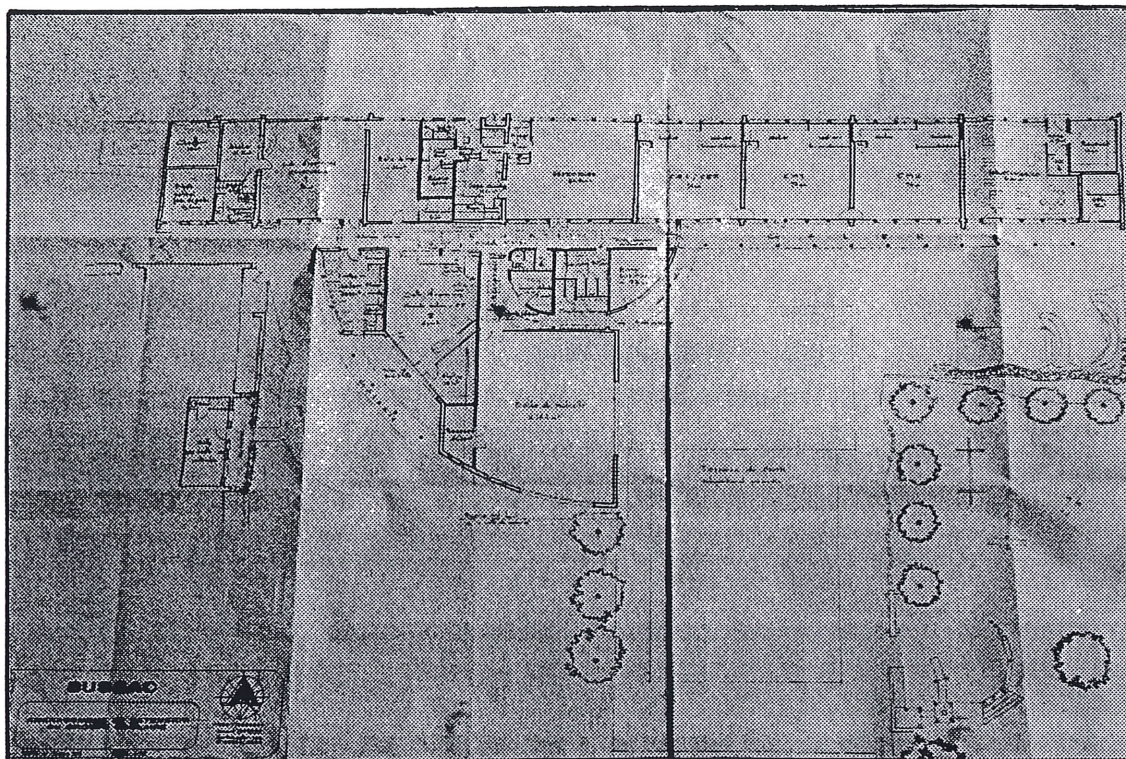
CYCLABLE

C'est sûr, cette piste prévue le long de la route du Val de Charente entre Pontreau et Grand Porte, et dont on parle depuis longtemps, sera construite en 99.



NOUVELLE ECOLE

A quelques détails près, les plans sont faits. Le début des travaux ne sera pas possible avant septembre (pour des raisons de calendrier administratif et d'appels d'offre divers). Il faudra aussi que l'école fonctionne. La cohabitation de ces deux types d'activité risque d'être difficile.



Bibliothèque



BIBLIOBUS

Le camion du Centre de Prêt est passé le 29 mars. Un nouveau stock de livres, cassettes, albums, documents est disponible ainsi que des **film video et CD audio**.

UN BRUIT QUI COURT

Les locaux de la bibliothèque seront sans doute transférés dans les bâtiments scolaires lorsque ceux-ci seront restructurés. Il est possible que l'actuelle classe de CM2 devienne à cette occasion, centre de documentation et bibliothèque municipale. La surface utile serait doublée, une entrée indépendante (en face le secrétariat de la mairie) en permettrait l'accès au public sans passer dans l'enceinte de l'école.

ANIMATION PETITE ENFANCE « BEBES A LA BIBLI »

Proposée par l'ADL (Association Départementale pour la Lecture), cette animation gratuite est réservée aux « dévoreurs de livres » de 3 mois à 3 ans, avec leur accompagnant (parent ou gardienne).





Cinq séances sont prévues et il est préférable de participer à toutes.

11h-12h les jeudis 29 avril, 6, 20, 27 mai et 3 juin.

Réserver très rapidement sa place en téléphonant à la mairie ou à Claudine Patrouillault (05 46 74 24 26) ou Marie-Christine Pommier (05 46 93 21 84).



Nouvelles de l'école

UNE JOURNEE SPORT ET THEATRE

Aujourd'hui 18 mars, nous recevions les écoles de St Vaize, Vénérand et les CE2 et CM2 de Fontcouverte pour une journée USEP (Union Sportive Ecoles Primaires). Le soleil était au rendez-vous.

Le matin, les élèves de Cycle 3 ont pu participer à 6 ateliers différents : ultimate, homme but, balle ovale, parcours athlétique, parcours gymnique et danse.

Pendant ce temps, les petits de cycle 1 et 2 ont assisté au spectacle théâtre et danse intitulé « *le royaume oublié* » par la compagnie *l'Esclandre*.

A midi, les élèves de Fontcouverte sont partis, nous avons pique-niqué.

L'après-midi, les élèves de cycle 2 ont fait de l'orientation, des jeux de balles et un parcours gymnique. Nous, les cycles 3, nous avons à notre tour, assisté au spectacle. Ca nous a bien plu, nous avons aimé particulièrement les danses, les changements de personnages, la mise en scène et les participations du public.

Ensuite les CM2 ont rangé la salle pendant que les CM1 ont coupé les gateaux, puis tous les CM ont servi le gouter.

Enfin il a fallu finir de ranger et se dire au revoir.

Ce fut une journée sympathique et il a été agréable de rencontrer les autres écoles participantes. Nous attendons avec impatience la prochaine rencontre.

Les CM1 CM2

MODIFICATION DU CALENDRIER DES CONGES

L'inspecteur d'Académie a décidé de **reporter les cours** du vendredi 14 mai au mardi 25 mai et ceux du samedi 15 mai au samedi 22 mai. Donc les enfants feront le pont pour l'Ascension.

FETE DE L'ECOLE

La population de Bussac est conviée à **la fête de l'école le samedi 12 juin** à partir de 15h.

Spectacles de théâtre, danses, poésies et chants seront présentés par les enfants pour témoigner du travail de leur année, une kermesse en guise d'entracte permettra à tous de s'amuser.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour la rentrée prochaine auront lieu **tout au long du mois de mai**. Pour prendre rendez-vous, contacter la directrice de l'école, Mme Ganthy, au 05 46 93 68 81.

VACANCES D'ETE

Elles débutent le **mardi 29 juin** à la fin des cours.

Spectacle folklorique

En prenant connaissance du déroulement de la semaine du jumelage franco-suisse (dernière page), vous pourrez lire que le 14 juillet, un groupe folklorique sera invité à Bussac.

En effet, la Municipalité a souhaité s'associer au comité de jumelage pour accueillir un groupe folklorique invité au festival des Jeux Santons.



Le ballet *folklorico del Uruguay* (photo ci-contre) viendra donc nous faire découvrir ses chants et danses traditionnels.

Créé en 1973, ce groupe s'est produit sur de nombreuses scènes en Uruguay et à l'étranger. Il entretient le mythe du gaucho (cow-boy sud américain).

La Municipalité se propose d'offrir ce spectacle à tous, réservez donc dès maintenant votre après-midi du 14 juillet. L'horaire précis du spectacle sera indiqué en temps opportun.

Vous aimez le contact ?

Découvrir les coutumes de gens du monde entier vous fascinerait ?

Eh bien, n'hésitez pas, devenez « Famille Hébergement ». L'accueil, la chaleur humaine permettent de nouer des liens d'amitié avec ces groupes qui participeront au festival des Jeux Santons du 12 au 24 juillet. Contacter le secrétariat des Jeux, 43 rue Gautier à Saintes (tel. : 05 46 74 47 50), demander Mme PATHARY ou Mme BIROT de la commission hébergement. Nous savons déjà que le Mexique, l'île de la réunion, la Kabardino-Balkarie (?) seront à héberger dès le 15 juin.

Bref et vrac

BANQUE
S.U.S.CHA.MA.

ALIMENTAIRE

Cette collecte est nationale, elle a lieu les derniers vendredi et samedi de novembre. A

l'échelon du département, elle a recueilli 12 tonnes de dons en novembre dernier, grâce à des bénévoles à la porte des grands magasins, et aux enfants des écoles.

Informations locales

75 bénévoles ont assuré les permanences (2h), il en faudrait 120 l'année prochaine. Si intéressé, se faire connaître dès maintenant à SUSCHAMA – 39, rue de la Boule – Saintes – Tél. : 05 46 74 69 73. La banque alimentaire en Charente maritime distribue 1400 tonnes de denrées alimentaires par an. 200 tonnes transitent par le service de Saintes qui les met à la disposition de plus de 500 personnes.

Bussac a récolté 80 kg.

S'INSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI :

ASSEDIC – 13, cours Paul Doumer – 17100 Saintes – tel : 05 46 93 50 14. On peut y remplir un dossier unique pour l'inscription et la demande d'allocations. Plaquette explicative en mairie.

LE STATUT AMBIGÛ DU PASSAGE POUR PIETONS

Un piéton a-t-il la priorité sur un passage pour piéton ? Non ! et pourtant 2/3 des personnes (selon un sondage BVA – Prévention routière) en sont persuadées.

Le code de la route ne fait qu'une brève allusion auxdits passages dans son article R219 : « *Les piétons ne doivent traverser la chaussée qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger immédiat, en tenant compte notamment de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Ils sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 m les passages prévus à leur intention* »

Que l'on traverse ou non sur un passage pour piétons, il faut donc prendre les mêmes précautions. Les obligations imposées aux conducteurs ne font d'ailleurs pas la différence entre passage pour piétons ou chaussée : « *Les conducteurs sont tenus de céder le passage aux piétons engagés dans les conditions prévues à l'article R219* »



Engagé veut dire que le piéton a au moins un pied sur la chaussée. Comme le souligne la Prévention routière, « *ni l'obligation de ralentir ni l'obligation de s'arrêter pour laisser passer le piéton ne sont inscrites dans les textes. On cherche en vain le droit de priorité du piéton* »

Cette absence de priorité explique la relative rareté du passage pour piéton. La Prévention routière milite depuis un an pour qu'il bénéficie d'un nouveau statut, plus conforme à l'équilibre entre voitures et piétons, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens. Rappelons que, en France, chaque année, on dénombre 1000 piétons tués et 20000 blessés.

RANDONNEES D'ORIENTATION « FRONTERA »

La fédération départementale de course d'orientation et la concession Opel Barn's de Saintes organisent le dimanche 9 mai, à Bussac, **4 circuits pédestres (6/15/20/25km) et 2 circuits VTT (12 et 18 km).**

- Départ à partir de 9h, ces circuits sont ouverts à tous, sportifs ou non, jeunes et moins jeunes.
- Inscriptions (assurance comprise) adultes : 35f, enfants moins de 10 ans : 20f.
- Une carte du parcours et un itinéraire sont remis au départ, une boussole peut se révéler utile.
- Stand de restauration rapide organisé par le Foyer rural (sandwichs, viennoiseries, boissons).

Pour toutes informations / inscriptions, appeler au garage Barn's au 05 46 93 22 15. Un dépliant plus détaillé sera distribué dans les boîtes aux lettres.



UN OCTET = HUIT BITS

Un bit est une unité élémentaire informatique pouvant prendre deux valeurs distinctes, généralement 0 et 1 (définition Petit Robert...le dictionnaire, bien sur !).

Lire la suite en gardant le sens premier ou usuel des mots et en oubliant qu'il s'agit de langage informatique puisé dans un guide d'installation LINUX très sérieux et pas du tout surréaliste.

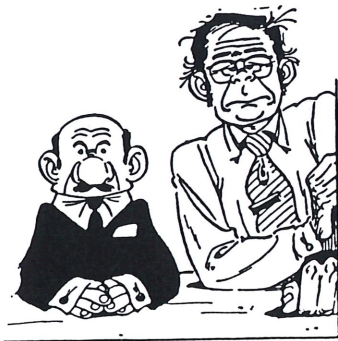
« Un lecteur de cartouches est l'un des périphériques les plus importants que vous puissiez posséder car il offre une solution facile pour faire des sauvegardes ».

« L'installation d'un lecteur de cartouches est relativement facile mais vous aurez besoin d'un pilote approprié...Choisissez un pilote parmi ceux de votre distribution, ou sur des sites FTP ou des babillards, et incorporez-le au noyau... »

« Si la connexion fonctionne mais se révèle très lente, recherchez des messages relatifs aux chiens de garde dans les journaux. Si vous en trouvez, vérifiez soigneusement la configuration de l'outil. Celle-ci est souvent à l'origine de ces problèmes... »

« L'emploi de la mémoire avec le bureau virtuel dépend du nombre de fenêtre qui existe. La taille de ce dernier ne change rien »

« Si votre distribution ne propose pas le support d'un lecteur propriétaire, vous pouvez toujours vérifier les sites FTP et les babillards »



« Après avoir lancé le panneau de contrôle, cliquer une fois avec la souris sur une icône, lancera un outil. Notez que vous pouvez lancer deux instances d'un même outil »

« Dans certains cas, retirer une tâche en cours d'impression peut bloquer l'imprimante, certains filtres de sortie ne sachant pas gérer l'arrêt et se bloquant si le verrou, dans le répertoire d'attente est modifié. Dans ces situations, appeler la commande PS afin de déterminer l'identifiant du processus concerné, et le tuer ensuite ».

La plus belle pour la fin : *« un lien physique reste toujours confiné à l'intérieur d'un même fichier ; un lien symbolique ne subit pas cette limitation. »*

MC Pommier

La prolifération des lapins dans certains secteurs de la commune, zone d'habitation parfois, constitue une véritable menace pour les cultures.

Les compagnies d'assurance, par référence à la loi du 4 juillet 1937, mettent en cause les propriétaires qui abritent ces lapins. Le code rural, en son article 227-7, précise que « le propriétaire procède personnellement aux opérations de destruction des animaux nuisibles, y fait procéder, en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder ».

Les propriétaires n'ayant pas, le plus souvent, la possibilité de procéder personnellement à ces opérations sont invités à prendre contact avec le président de l'association communale de chasse agréée (ACCA) :

M. Marcel BRETAUD
35 chemin des Judets
17100 Bussac/Charente

Du bon et du moins bon

Que s'est-il passé au cours du trimestre au Foyer rural ? Comme partout : des choses bonnes et des moins bonnes. Si j'avais écrit cet article dans la deuxième quinzaine de janvier, il est certain que j'aurais laissé éclater ma rancœur ; car enfin, qu'étaient-ils devenus tous ces Bussacais qui réclament si fort des manifestations culturelles, intellectuelles, et qui ont boudé la soirée théâtrale de l'Echappée Belle ?

Eh bien, je peux vous dire que les 35 spectateurs qui ont applaudi les cinq artistes du Théâtre du Songe ont été enchantés de leur soirée : c'était nouveau, inattendu, poétique, musical, bref du bon spectacle.

Ayez des regrets, vous les absents, car vous allez sans doute attendre un bon moment avant que l'on renouvelle cette expérience qui financièrement fut un fiasco ! heureusement il existe d'autres soirées qui mettent du baume au cœur et consolent les organisateurs.

Je parlerai tout d'abord de la réception début février des nouveaux habitants de la commune. Sur 40 familles installées depuis novembre 97, 22 ont répondu à notre invitation, et surtout étaient présents tous les membres du Conseil d'administration, les responsables des sections ou leurs représentants ainsi que les membres du conseil municipal. Résultat : après cette réunion, la vente des cartes du Foyer rural a redémarré, ce qui porte à ce jour le nombre des cartes vendues en 98/99 à 262 (cela amène Bussac à être l'un des deux plus importants FR de la Charente maritime).

Il y a eu également les repas dansants organisés par le football, la remise en forme, le jumelage qui, ouvert à tous, réunissent les groupes amicaux dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Bientôt les beaux jours vont ramener les sportifs à fréquenter les courts de tennis et les tournois de football. Pensez aussi à rechercher dans vos greniers et débarras ce qui pourrait plaire à d'autres pour la brocante du début juin.

A tous ceux qui veulent que le Foyer rural continue à vivre et à animer la commune, à ceux qui ont des idées nouvelles, je donne rendez-vous le vendredi 25 juin 99 pour l'assemblée générale.

La présidente, Janine Castillon

BROCANTE : dimanche 6 juin

Assemblée générale du F.R. : vendredi 25 juin

Ronde de Saintonge : samedi 24 et dimanche 25 juillet

Semaine suisse : 11 au 18 juillet

La boule bussacaïse

Les premiers rayons de soleil ont fait ressortir les boules de leurs étuis. Le dimanche matin, les plus mordus ont repris leur entraînement. La boule bussacaïse va relancer ses activités.

Elle assurera cette saison dans plusieurs directions :

- tout d'abord en organisant des concours réservés aux joueurs en possession d'une licence de la Fédération française de pétanque.
- Ensuite en proposant aux habitants de Bussac, l'occasion de se rencontrer et de partager des moments conviviaux.

Une permanence se tiendra tous les mercredis à partir de 14h30 au terrain et ceci dès le 7 avril. Aucune idée de compétition au cours de ces après-midis, mais seulement des rencontres amicales. Nous tenons des boules à la disposition de ceux qui n'en auraient pas.

Des concours amicaux seront organisés tout au long de l'année, dont certains réservés exclusivement aux habitants de la Commune, concours qui se dérouleront à la méléé intégrale*. Le montant des inscriptions restera modeste et un lot sera assuré à chaque participant.

Date de ces concours :

Samedi 8 mai

Samedi 5 juin

Vendredi 25 juin

Samedi 24 juillet

Vendredi 6 août

Samedi 21 août

Dimanche 5 septembre

Vendredi 17 septembre

Samedi 9 octobre



Nouveau secrétaire de la Boule bussacaïse :

Jean-Pascal POITIER

(Allée des Chaumes)

Venez donc exercer votre adresse, venez nous retrouver.

Vous ferez peut-être la connaissance de voisins que vous n'aviez pas encore eu l'occasion de rencontrer.

A bientôt sur le terrain.

Le bureau de la Boule bussacaïse



*Note de la rédaction :

La Mairie décline toute responsabilité en ce qui concerne cette histoire suspecte de « concours à la méléé intégrale » en plein air et sur un terrain municipal !

Remise en forme

La « soirée choucroute » du 6 mars nous a permis de réunir 94 convives dans une chaude ambiance à la salle municipale. Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui, tant par l'aide qu'ils nous ont apporté que par leur présence, ont contribué à l'effort associatif que représentait ce repas.

Le mois d'avril pointe déjà ses premiers jours qu'il nous faut songer au renouvellement des cartes de foyer rural au sein de notre section. Celle-ci a enregistré cette année 57 adhérents. Pour la saison à venir, elle ne pourra supporter une augmentation de son effectif au delà de 60 personnes.

Par conséquent, nous demandons instamment aux personnes désirant se joindre à nous, de se faire connaître au plus tôt afin de bénéficier en priorité des éventuelles défections de nos adhérents actuels.

- A la salle : tous les jours de 18h à 20h sauf mardi, samedi et dimanche.
- Par téléphone : JP Clerfeuille (05 46 74 24 36) ou Ph Roux (05 46 92 22 52).



Gymnastique volontaire

Message : Janine Coste remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie lors de la pénible épreuve qu'elle a traversé fin décembre 1998.

Assemblée générale de la gymnastique volontaire : vendredi 28 mai à 18h30 précise au Foyer rural.

Les votes sont réservés aux possesseurs de la carte de Foyer rural mais la réunion est ouverte à tous.

Comme chaque année un repas au restaurant suivra l'issue de cette assemblée, le menu et le prix seront communiqués aux membres de la section en temps voulu qui, s'ils le veulent bien, réserveront leur soirée du 28 mai à cet effet.

Randonnée pédestre, le dimanche 16 mai Circuit du bois des Moines et le val de Barbara à Saint Savinien (16 km).

Le rassemblement est prévu à 8h30 sur le site de la Grenouillette près du port miniature de Saint Savinien. Le départ de la marche aura lieu à 9h précise.

Le circuit est en grande partie composé de chemins et de sentiers accessibles en vélo.

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.

Prévoir votre piquenique et des jeux (type boules ou ballons).

L'apéritif sera offert par la section GV vers 13h à la Grenouillette.

Afin de prévoir l'intendance pour cette journée, il est demandé de s'inscrire. (bulletin à retourner à la section avant le 5 mai).

Foyer rural

Modèle de bulletin d'inscription :

M., Mme ----- participera à la randonnée pédestre du 16 mai.

Nombre de marcheurs adultes :-----
enfants :-----

Nombre de participants au pique-nique adultes :-----
enfants :-----



PROGRAMME RANDONNEES PEDESTRES

AVRIL à JUIN 1999

DATES	D E P A R T S		R A N D O N N E E S
	HEURES	LIEUX	
JEUDI 08 04 99	14 H 00	MAIRIE DE VILLARS LES BOIS	CIRCUIT DE LA FORET DES GRANDES BAUCHES et FONTAINE DE BERLOUZE
LUNDI 12 04 99	14 H 00	PARKING DES NOUILLERS	CIRCUIT DES NOUILLERS
LUNDI 19 04 99	14 H 00	PORT D'ENVAUX - MARCHE	CIRCUIT DES CHATEAUX DE CRAZANNES
LUNDI 26 04 99	14 H 00	PARKING ROUTE DU GOLF (arrêt bus)	CIRCUIT DE FONTCOUVERTE
LUNDI 03 05 99	14 H 00	PLACE EGLISE ST HILAIRE	CIRCUIT JUICQ ET LA TABLE DU ROY
LUNDI 10 05 99	14 H 00	PARKING ST BRIE DES BOIS - Les Bujoliers	VALLON DU MILLET
DIMANCHE 16 mai	RANDONNEE ANNUELLE - CIRCUIT EN PREPARATION (information ultérieure)		
JEUDI 20 05 99	14 h 00	PARKING PISCINE HIVER SAINTES	LE MAINE - LES METRELLES - LES ARCIVAUX - LA PRAIRIE
JEUDI 27 05 99	14 H 00	MAIRIE COURCOURY	CIRCUIT COURCOURY ET BORDS DE CHARENTE
LUNDI 31 05 99	14 H 00	PARKING JUICQ	CHATEAU GAILLARD
LUNDI 05 06 99	14 H 00	PARKING ECOLE GRANDJEAN	CIRCUIT DE LA FREDIERE
LUNDI 12 06 99	14 H 00	PARKING TAILLEBOURG	CIRCUIT DE COULONGES
LUNDI 19 06 99	14 H 00	ARRET BUS LORMONT BAS	CIRCUIT DES ARCS ET CHAUMET
LUNDI 26 06 99	14 H 00	MAIRIE ECOYEUX	CIRCUIT D'ECOYEUX

PENSER A : ETRE A L'HEURE
ETRE BIEN CHAUSSE
EMPORTER DE L'EAU

Un dimanche par mois, St Savinien organise
une randonnée pédestre pour la journée

CARTE FOYER RURAL OBLIGATOIRE

Football

DEBUTANTS : bonne participation des débutants aux différents plateaux organisés par les clubs de la région. Malgré leur très jeune âge, ils font preuve de volonté et de courage.

LES - DE 13 ANS : l'effectif des joueurs bussacais s'est réduit au cours de la saison mais ceux qui restent en association avec l'équipe de Taillebourg effectuent un parcours très honorable dans leur championnat.

A signaler les très bonnes performances actuelles du jeune **Aurélien Bouyer** qui au même poste, imite la nouvelle star nationale Anelka.

SENIORS : la saison devait être difficile, elle l'est. L'effectif ne nous a permis de jouer à onze que de très rares matches. Nous espérons trouver de nouveaux joueurs pour effectuer une saison 1999-2000 dans des conditions plus favorables.

TOURNOI DE SIXTE : LE 22 MAI EN SEMI-NOCTURNE.

TOURNOI DEBUTANT : LE 23 MAI TOUTE LA JOURNEE.

Jumelage



*Le comité de jumelage prépare la réception de nos amis Suisses d'Oron,
du 11 au 18 juillet.*

Le programme de la semaine serait le suivant (sous réserve de quelques modifications) :

- Lundi 12 juillet : le matin, excursion sur la Charente à bord du Palissy entre Saintes et Port d'Envaux, suivi d'un déjeuner en commun à la salle municipale.
- Mardi 13 : départ pour le Futuroscope.
- Mercredi 14 : l'après-midi, réception d'un groupe folklorique participant aux Jeux Santons, spectacle en fin d'après midi, le soir repas offert aux amis suisses et familles d'accueil par la municipalité.
- Jeudi 15 : pêche à la truite et pique-nique sur place ; après-midi détente puis soirée aux quais de Taillebourg.
- Vendredi 16 : journée dans l'île d'Oléron.
- Samedi 17 : journée libre avec le soir, un repas d'adieu.

Des informations complémentaires vous seront données en temps utile si vous souhaitez participer à certains déplacements.